

REGLEMENT DES COURSES 2023

CROSS DE BIVIERS

TRAIL DECOUVERTE DES TORRENTS

MARCHE SPORTIVE

COURSES ENFANTS

Article 1 : Organismes

Les courses et marche sont organisées par Biviers Omni Sports.

Article 2 : Lieu de la manifestation.

Les départs et arrivées auront lieu sur le stade, chemin de la Moidieu à Biviers. L'espace est aménagé pour tenir compte des règles sanitaires en vigueur le jour de l'événement.

Article 3 : Date, horaires

Les courses auront lieu le dimanche 17 septembre 2023

- Cross Jacques Chabert 10 km : départ 9h15 - 2 boucles essentiellement sur route
- Petit parcours 3 km : départ 9h30 - minimes / benjamins (12 – 15 ans)
- Trail découverte des Torrents 14,5 km ; 800 de dénivelé : départ 9 h
- Marche 7 km non chronométrée : départ 8h45
- Parcours jeunes sur le stade à partir de 11 h - enfants jusqu'à 11ans

Article 4 : Conditions d'inscription

4-1 Catégories d'âge

Catégories masculines et féminines en vigueur au 1^{er} septembre 2023

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
Espoirs	ES	2002 à 2004
Juniors	JU	2005 et 2006
Cadets	CA	2007 et 2008
Minimes	MI	2009 et 2010
Benjamins	BE	2011 et 2012
Poussins	PO	2013 et 2014

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 – 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1976 – 1970
	M4	1969 - 1965

	M5	1964 - 1960
	M6	1959 – 1955
	M7	1954 – 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

Pour le trail des Torrents, les participants devront au moins être de la catégorie Cadet. Cette course est interdite aux coureurs des catégories Poussins, Benjamins et Minimes.

4-2 Certificats médicaux

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de l'un des documents suivants :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou « d'un Pass J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Licence délivrée par la FFCO, la FFSA ou la FFH, FSPN en cours de validité à la date de la manifestation ;

Licence délivrée par l'UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation,

Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions seront prises en compte :

De préférence par internet, sur le site <http://www.cross-biviers.fr/inscription>

Tarifs :

Trail découverte des Torrents – format XXS	11 €
Cross Jacques Chabert 10 km	9 €
Boucle 3 km	5 €
Marche	5 €
Enfants	3 €

La veille de la course, de 14h à 17h sur la place du village

Le jour de l'épreuve à partir de 7h30 sur le lieu de départ

Pour le trail des Torrents et le cross Jacques Chabert les inscriptions prises sur place (samedi après-midi et dimanche matin) seront majorées de 2 €

Article 6 : Protocole sanitaire

L'association Biviers Omni Sports est soucieuse de faire respecter les mesures barrières pour lutter au maximum contre la propagation du virus Covid 19 et de ces variants et appliquera l'ensemble des recommandations de la Fédération d'Athlétisme au jour de la course.

t.

Article 7 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les concurrents doivent être couverts par une assurance sportive personnelle et une assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.

Article 8 : Sécurité

La sécurité sera assurée par les **Secouristes Français la Croix Blanche**

Article 9 : Chronométrage

Pour le trail des Torrents et le cross Jacques Chabert, le chronométrage sera assuré via des puces.

Article 10 : Ravitaillement

Courses en autonomie, ravitaillement sur l'aire d'arrivée.

Article 11 : Classement et récompense

Seuls seront classés (classement en temps réel) les concurrents porteurs du dossard officiel de l'épreuve, franchissant la ligne. La remise des prix et récompenses se déroulera à proximité de la ligne d'arrivée. **Seront récompensés les 3 premiers scratch hommes et femmes par course.** Les lots ne seront remis qu'aux coureurs présents.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur ou ses ayant droits autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 13 : Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Si une crise sanitaire nécessiterait l'annulation des courses, l'organisation rembourserait toutes les inscriptions, déduction faite des frais de transaction dans les 2 mois suivants la date de l'épreuve.

Article 14 : Soutien

Comme chaque année l'organisation reversera 1 € par inscription à l'association du « don du sang ».

Article 15 :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.